

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Vie des sociétés

Extrait de jugement

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ

31 rue du Cambout- CS41045
57036 METZ CEDEX
Registre du Commerce et des Sociétés
03.87.36.60.98

Publicité d'un greffe extérieur
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS- RCS 441 217 395

Par jugement en date du 07/10/2022, le Tribunal de Commerce de PARIS. Modifie le plan de redressement plus de 2 ans après le prononcé du plan de la SAS MOA 2 rue de la renaissance 92160 ANTONY. Activité : vente au détail d'articles et accessoires de mode. Commissaire à l'exécution du plan: SCP THEVENOT PARTNERS Administrateurs judiciaires en la personne de Me Christophe THEVENOT 42 rue de Lisbonne 75008 PARIS.

Metz, le 17 octobre 2022
Le Greffier

327333000

Constitutions de sociétés

AN

SAS au capital de 1 000 €
31 Place de Chambre - 57000 METZ

En date du 19/10/2022, sous seing privé, il a été constitué la Société suivante :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AN
Objet : EXPLOITATION d'un FONDS de COMMERCE de RESTAURANT TRADITIONNEL
Siège social : 31 Place de Chambre - 57000 METZ
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 €
Président : Monsieur AHMADZAI Jacques - 382 route de Paris - 57130 SAINTE RUFFINE
ADMISSION aux ASSEMBLEES et EXERCICE du DROIT de VOTE« Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix »
CLAUSES d'AGREMENT« A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des % associés présents ou représentés. Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des associés dans un acte. »
Immatriculation : RCS METZ
Pour avis :Le Président

327323300

SCI AMEL ARAB

Par acte SSP du 19/09/2022 il a été constitué une SCI dénommée: SCI AMEL ARAB Siège social: 76 rue sainte croix 57600 FORBACH Capital: 1.000 € Objet: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. : Mme ARAB Amel 8 rue trubner 67000 STRASBOURG Cession des parts sociales: Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS SARREGUEMINES

327251600

Dissolutions

L'ART COIFFURE

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 7, rue de Luxembourg
57100 Thionville RCS THIONVILLE 841 041 601

Le 30/09/2022 à 9 heures, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société. FALAH Hassen, né le 14/03/1992 à Souassi (Tunisie) de nationalité tunisienne et demeurant au 14, rue d'Estienne d'Orves 77000 Melun est nommé en qualité de liquidateur. Sa mission consistera à réaliser l'actif et à régler le passif. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. Notification au RCS THIONVILLE.

326045700

Clôture de liquidation

L'ART COIFFURE

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 7, rue de Luxembourg
57100 Thionville RCS THIONVILLE 841 041 601

Le 30/09/2022 à 9h30 heures, l'AGE a approuvé les comptes définitifs de liquidation ; il a été donné quitus au liquidateur de sa gestion ; l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de liquidation au 30/09/2022. Radiation au RCS THIONVILLE.

326046900

Avis publics

PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

1er AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
sur l'intérêt général du projet d'ouverture à l'artisanat de services de la zone d'activités communautaire d'Amélecourt - Château-Salins, située à Amélecourt, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) d'Amélecourt avec ce projet

Porteur du projet : Communauté de communes du Saulnois

Par arrêté préfectoral DCAT/ BEPE/ N°2022-221 du 20 octobre 2022, une enquête publique, sur le projet susvisé, est prescrite du 15 novembre au 1er décembre 2022 inclus. La commune d'Amélecourt est désignée siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comportant notamment la décision de non-soumission à évaluation environnementale sera consultable :
- à la mairie d'Amélecourt et à la communauté de communes du Saulnois, pendant les jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr
Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins ;
- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 15h30, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
- sur sa demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement - BP 71014 - 57034 Metz Cedex.

Monsieur Alain Chantepie, officier supérieur retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :
En mairie d'Amélecourt :
- le mardi 15 novembre 2022 de 10h00 à 12h00,
- le jeudi 1er décembre 2022 de 15h00 à 17h00,
A la communauté de communes du Saulnois :
- le mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 16h00.
Le public peut consigner ses observations écrites pendant toute la durée de l'enquête sur les registres déposés à cet effet en mairie d'Amélecourt et à la communauté de communes du Saulnois, ou les adresser :
- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Amélecourt, 1 rue de l'église - 57170 Amélecourt ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur, lors de ses permanences.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le président de la communauté de communes du Saulnois - Pôle aménagement et développement du territoire - mobilité - 14ter place de la Saline - 57170 Château-Salinscontact : M. Laurent Marques - responsable du pôle - laurent.marques@cc-saulnois.fr - 03 87 05 80 89

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Amélecourt et à la préfecture de la Moselle, et publiée sur le site internet de la préfecture de la Moselle précité.

La décision de mise en compatibilité du PLU d'Amélecourt est approuvée par délibération du conseil municipal d'Amélecourt ou, à défaut, par arrêté du préfet.
Le conseil communautaire de la communauté de communes du Saulnois se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet.

327141500

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Avis d'enquête publique
Projet d'implantation de deux bâtiments industriels à usage d'entreposage et de bureaux sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B), par la société AREFIM GRAND EST

Il est rappelé qu'une enquête publique unique est en cours jusqu'au 25 novembre 2022 inclus sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société AREFIM GRAND EST pour l'implantation de deux bâtiments industriels à usage d'entreposage et de bureaux sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B).

L'enquête publique se déroule du 25 octobre 2022 au 25 novembre 2022 inclus, pendant une durée de 32 jours, dans les mairies de Hagondange et de Talange ainsi que dans les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km conformément au code de l'environnement : Marange Silvanget Maizières les Metz.
Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Mme Marie-Elisabeth Becker, chef de service, conseillère municipale, en qualité de commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquêtes relatifs à ces projets, comportant notamment les dossiers de demande de permis de construire, d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les résumés non techniques, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la Mission Régionale d'Autorisation Environnementale (MRAe), la réponse de l'exploitant, sont déposés aux mairies de Hagondange et de Talange pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra formuler, le cas échéant, ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Hagondange et de Talange. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêteur à la mairie de Hagondange (place Jean Burger - 57300 Hagondange) ou à la mairie de Talange (46, Grand Rue - 57525 Talange), ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : « pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr ». Les dossiers d'enquête sont également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : « www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz ». Un accès gratuit aux dossiers sur un poste informatique situé à la préfecture de la Moselle est également mis à disposition de toute personne qui souhaite les consulter, aux horaires d'ouverture du public.

Les observations recueillies sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Hagondange et de Talange.

Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet précité.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Hagondange :
mardi 25 octobre 2022, de 9 heures 30 à 12 heures
jeudi 10 novembre 2022, de 14 heures à 16 heures 30
vendredi 25 novembre 2022, de 9 heures 30 à 12 heures

- à la mairie de Talange :

mardi 25 octobre 2022, de 14 heures à 16 heures 30
jeudi 10 novembre 2022, de 9 heures 30 à 12 heures
vendredi 25 novembre 2022, de 14 heures à 16 heures 30.

Les dossiers d'enquête sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes de Hagondange, Talange, Marange Silvanget Maizières les Metz ainsi que le conseil communautaire Rives de Moselle sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par M. Thomas Godard - ingénieur environnement - société B27 SDE - 19 bis, avenue Léon Gambetta - 92120 Montrouge - tél 06 34 95 57 72.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur aux mairies de Hagondange et de Talange, à la préfecture de la Moselle (DCAT-BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : « www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz ». La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale as-sortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Les maires des communes de Hagondange et de Talange disposeront d'un délai de deux mois à compter de la réception du rapport de la commissaire enquêteur pour instruire les demandes de permis de construire et accorder ou refuser le permis de construire.

324069400

COMMUNE D'EINVILLE-AU-JARD

Avis d'enquête publique

Par arrêté N° 105/2022 en date du 21 octobre 2022, le maire d'EINVILLE-AU-JARD a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural longeant les parcelles cadastrées section AK n° 98-99-100-105-106-691-109-114-116.

M. Jean-Michel HABLAINVILLE a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 15 jours, du 14 novembre 2022 - 16 h au 29 novembre 2022 - 12 h aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi, mercredi, vendredi de 16 h à 18 h et mardi, jeudi de 10 h à 12 h.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie le mercredi 16 novembre 2022, de 16 h à 18 h.

La tenue de ces permanences se fera dans le strict respect du protocole sanitaire lié aux mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19. Toute information sur cette procédure pourra être demandée à la mairie d'Einvilliau-Jard qui en est l'autorité responsable.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations en mairie sur le registre.

Les observations peuvent également être adressées et reçues avant le 29 novembre 2022-12 h par écrit en mairie - 5 rue Karquel - 54370 EINVILLE AU JARD au nom du commissaire-enquêteur Jean-Michel HABLAINVILLE ou par courrier électronique adressé à : mairie.einvilliau-jard@wanadoo.fr

Le dossier sera également disponible à l'adresse suivante : <https://einvilliau-jard.fr> et consultable sur un poste informatique en mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture. Toutes informations peuvent être demandées à M. le Maire.

327263100



Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email